

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE DANVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière des membres du Conseil de la ville de Danville tenue le 6 décembre 2010 à 19h00 à la salle du Conseil sise au 150 de la rue Water, à Danville, à laquelle assistent les Conseillers:

Siège numéro 1:	Francine L. Girard
Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne
Siège numéro 3:	Germain Ducharme
Siège numéro 4:	Michel Plourde
Siège numéro 5:	Bernard Laroche
Siège numéro 6:	Lisette Fréchette

formant quorum sous la présidence du Maire Jacques Hémond, l'assemblée est reconnue valablement constituée et débute par la récitation de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que l'ordre du jour soumis soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que les procès-verbaux des assemblées tenues les 4 et 22 novembre 2010 soient acceptés tels que soumis, et qu'il soit fait dispense de leur lecture en raison du fait que chacun des membres du Conseil en a reçu copie préalablement à la tenue de la présente assemblée.

ADOPTÉ

RAPPORT DE DISPONIBILITÉ

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par la Conseillère Lisette Fréchette:

- 1.- D'accuser réception du rapport de disponibilité et d'en accepter les chiffres y indiqués lesquels tiennent compte des factures à payer soumises pour approbation à la présente assemblée; et
- 2.- D'accepter les virements ou écritures mentionnés ci-dessous constituant des ajustements au budget en cours en conséquence d'une augmentation des revenus ou dépenses, d'une diminution des revenus ou des dépenses ou d'une appropriation de surplus ou réserve, savoir:

**Tenir compte du remboursement fait par le comité du
150^{ième}**

01.159.10.063 – Fêtes du 150 ^{ième}	+25 086.00
02.701.52.990 – Fêtes du 150 ^{ième}	+25 086.00

Subvention annoncée - amélioration réseau routier

01.382.90.071 – Subvention pour asphalte	+72 000.00
03.130.00.610 – Immobilisation trav. Publics	+72 000.00

Tenir compte de facturations faites

01.148.20.000 – Recouvrements divers	+7 416.00
02.701.20.520 – Réparation Parcs & Terrains de jeux	+131.00
02.610.00.990 – Urbanisme – Divers n.c.a.	+171.00
02.220.02.520 – Ent. de véhicules – incendie	+2 700.00
02.220.02.610 – Fournitures services	+706.00

Tenir compte de services rendus

01.139.00.098 – Services rendus	+2 477.00
02.320.00.110 – Travaux publics rémunération	+202.00
02.331.00.520 – Déneigement MTQ – Réparations	+2 275.00

Revenus locaux divers

01.159.10.098 – Revenus locaux divers	+800.00
02.220.02.610 – Incendie fournitures véhicules	+800.00

Travaux pavage en excédent de subvention

Ajustement budget

03.130.00.610 – Immobilisations trav. Publics	+28 538.00
01.158.01.000 – Appropriation de réserve	+28 538.00

Écriture de GL

01.158.01.000 – Appropriation de réserve (ct)	28 538.00
05910.07.000 – Réserve Anc. Shipton Immo – (dt)	28 538.00

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, Michel Lecours, directeur général et secrétaire-trésorier pour la Ville de Danville certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits budgétaires nécessaires au budget pour le paiement des comptes soumis à la présente assemblée lesquels sont énumérés ci-après.

Michel Lecours, Directeur général et secrétaire-trésorier

COMPTES PAYABLES

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que soient acceptés les dépenses

énumérées ci-dessous par activité et qu'il soit procédé à leur paiement et ou annulation, savoir:

- Rémunérations et contributions. de l'employeur	87 707.26
- Administration	42 731.59
- Sécurité publique	8 780.30
- Transport routier	70 532.59
- Hygiène du milieu	68 913.95
- Aménagement et urbanisme	38 660.74
- Loisirs et culture	13 535.08
- Financement	6.75
- Immobilisations/Investissements	224 409.62
Total :	555 277.88

ADOPTÉ

PÉRIODE DU PUBLIC

- **Gaétan Paquin** – Demande d'informations relativement à l'état d'avancement du dossier du « tennis »;
- **Daniel Pitre & Autres** – Comité de préservation du « Carmel » - Demande pour que la Municipalité entreprenne les procédures nécessaires à la conservation intégrale du « Carmel » en demandant à la Municipalité de s'en porter acquéreur pour la somme de \$1.00 et de permettre la réalisation d'une étude de faisabilité commandée par ce même comité.

RECOMMANDATIONS A LA C.P.T.A.Q.

- Aucune demande n'a été déposée pour fins de recommandations à la présente assemblée.

RAPPORT SUR LES PERMIS DE CONSTRUCTION

- Une liste des permis émis pour le mois de novembre est remise à chacun des membres du Conseil indiquant une valeur totale de \$146,500.00 pour ce mois et un cumulatif d'année d'une valeur totale de \$3,404,873.00.

CORRESPONDANCE / RESOLUTION

- **2644 – 2010** - **École secondaire régionale de Richmond** – Demande de contribution pour la réalisation de l'album des finissants 2010-2011 par une

publicité – Montant de \$60.00 à \$200.00 en 2009 le montant alloué était de \$60.00;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité contribue à la réalisation de cet album au moyen d'une publicité d'un montant de \$60.00.

ADOPTÉ

- **2645 – 2010 - MRC des Sources** – Transmission du projet de budget du site d'enfouissement pour 2011 – Appropriation de la réserve assume la totalité des frais soit \$811,700.00 modifié en version finale pour \$790,000.00;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que la Municipalité indique son acceptation du budget 2011 tel que soumis par la MRC des Sources pour le site d'enfouissement et prévoyant une appropriation de la réserve et de ses revenus sans quote-part municipale pour l'exercice financier 2011.

ADOPTÉ

- **2646 – 2010 - Barry Evans** – Offre de déneigement/déglaçage du chemin Broscomb saison 2010-2011 pour la somme de \$295.00 (\$ 295.00 payé en 2009);

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité accepte l'offre et procède au paiement demandé en 2 versements.

ADOPTÉ

- **2647 – 2010 - Michel Bachelet & Hildegund Janzing** – Demande de dérogation mineure pour la propriété du 30 de la rue Water;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Jean-Guy Dionne que cette demande soit référée au Comité consultatif d'urbanisme pour fins de recommandations lors de l'assemblée qui doit avoir lieu le Jeudi, 6 janvier 2011.

ADOPTÉ

- **2648 – 2010 - Défi Trio étudiant** – Dépôt du bilan de l'édition 2010 et demande de renouvellement de la participation pour l'édition 2011 avec confirmation requise avant le 13 mars 2011;

Considérant que la Municipalité embauche elle-même un certain nombre d'étudiants (+ ou – 12) pour les activités de loisirs ou pour le département des travaux publics et ce sans subvention;

Considérant que le but du programme est de permettre à des employeurs grâce à ces subventions d'embaucher des étudiants;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé

par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité, pour la saison 2011, tout comme pour celle de 2010, adhère financièrement à cette activité à raison d'une contribution de \$100.00 par étudiant de la Municipalité qui sera embauché jusqu'à concurrence d'une contribution maximale au programme de \$800.00;

Que les sommes ainsi engagées soient payables sur production d'un rapport d'activité à la fin de la saison estivale 2011.

ADOPTÉ

- **2649 – 2010 - Donald E. Patterson** – Offre pour le déneigement et dégagement du chemin Brandt à raison d'une somme de \$400.00 pour la prochaine saison – En 2009 le montant était de \$350.00;

Il est proposé par la Conseillère Lisette Fréchette, appuyée par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité accepte la proposition soumise et procède au paiement de la somme demandé en 2 versements.

ADOPTÉ

- **2650 – 2010 - Rocheleau, Comtois** – Assurances collectives recommandation de renouvellement de l'assurance collective avec l'internationale assurance pour l'année 2011;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité acquiesce aux recommandations faites par la firme « Comtois, Rocheleau Enr. » recommandant le renouvellement des assurances collectives avec la Compagnie « L'Internationale » et ce dans la mesure où le Syndicat des employés municipaux produit à la Municipalité une lettre entérinant également cette recommandation.

ADOPTÉ

- **2651 – 2010 - La Tribune** – Offre de publicité à l'occasion du cahier spécial sur « Danville » le 9 décembre 2010 pour \$113.00 – En 2009 \$101.72;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité accepte l'offre soumise et autorise la réservation d'un espace publicitaire tel que proposé.

ADOPTÉ

AFFAIRES EN SUSPENS

- **Barrage du Lac Denison – Ententes diverses;**
- **2652 – 2010 – Bail avec monsieur Kirk Robinson;**

CONSIDÉRANT que monsieur Kirk Robinson possède l'ouvrage du barrage du Lac Denison ;

CONSIDÉRANT que la ville de Danville, en vertu de l'entente intermunicipale à conclure avec la MRC des Sources devrait se voir confier la gestion de l'ouvrage de régularisation du niveau de l'eau du Lac Denison ;

CONSIDÉRANT que la ville de Danville pour ce faire désire louer l'ouvrage du barrage de monsieur Kirk Robinson ;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Jean-Guy Dionne que soit accepté le projet de bail soumis par les procureurs des municipalités de Danville (Me Paul Bureau) et du Canton de Cleveland (Me Stéphane Reynolds) et autorise le Maire et le directeur général de signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de bail avec monsieur Kirk Robinson.

ADOPTÉ

- 2653 – 2010 – Gestion de l'ouvrage de retenue du Lac Denison;

CONSIDÉRANT que le Lac Denison se situe sur le territoire de la MRC du Val St-François et de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) prévoit que les MRC ont une compétence commune quant aux travaux de régularisation du niveau de l'eau du lac ;

CONSIDÉRANT que la MRC du Val St-François entend déléguer à la MRC des Sources, sa compétence sur ce lac quant à l'ouvrage de régularisation du niveau de l'eau du Lac Denison;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources, en vertu des dispositions de l'article 108 de la loi précitée, peut confier la gestion des travaux prévus pour la régularisation du niveau de l'eau du lac à une municipalité locale ;

CONSIDÉRANT que pour ce faire la Ville a l'intention de louer, pour une période de trois (3) ans, l'ouvrage de régularisation du niveau de l'eau du Lac Denison du propriétaire Monsieur Kirk Robinson, conditionnellement à ce que la présente entente ainsi que l'entente intermunicipale entre la MRC des Sources et la MRC du Val St-François soient conclues ;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité accepte le projet intitulé « Entente intermunicipale relative à l'exercice de la gestion de l'ouvrage de retenue au Lac Denison » entre la Municipalité régionale de Comté des Sources et la Ville de Danville et autorise le Maire et le directeur général de signer pour et en son nom le dit document.

ADOPTÉ

- 2654 – 2010 – Compétence commune du Lac Denison – MRC des Sources et MRC du Val Saint-François;

Attendu que les MRC détiennent, en vertu de l'article 110 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), une compétence exclusive à l'égard des travaux d'aménagement d'un lac, incluant les travaux de régularisation du niveau de lac;

Attendu que le Lac Denison est situé sur le territoire des deux MRC de sorte qu'il relève de leur compétence commune;

Attendu que le Lac Denison est pourvu d'un barrage privé, classé comme étant de forte contenance, et dont la digue est en partie propriété de la Ville de Danville alors que l'ouvrage de régularisation du niveau de l'eau est installé sur une propriété privée;

ATTENDU que l'ouvrage de régularisation du niveau de l'eau a fait l'objet, dans les années 1982 et 1984, de travaux de modification par Monsieur Kirk Robinson et par les membres de l'Association du Lac Denison, haussant le niveau de l'eau du Lac Denison d'environ 15 à 17 pouces;

ATTENDU que la *Loi et le Règlement sur la sécurité des barrages* imposent une série d'obligations au propriétaire d'un barrage à forte contenance et que, l'actuel propriétaire de l'ouvrage de régularisation n'est pas intéressé à s'acquitter des obligations découlant de la loi vu les sommes importantes requises pour procéder aux expertises découlant du respect des obligations légales qui lui incombent;

ATTENDU que les municipalités locales, Ville de Danville et Municipalité du Canton de Cleveland, ont un intérêt dans le maintien du barrage dans son ensemble, tant dans la digue que dans l'ouvrage de régularisation du niveau de l'eau;

ATTENDU que le propriétaire de l'ouvrage de régularisation, Monsieur Kirk Robinson, accepte de céder en partie le contrôle de l'ouvrage de régularisation du niveau de l'eau à la ville de Danville, selon le bail à conclure entre ces derniers;

ATTENDU que le Chemin Denison, propriété de la Ville de Danville, est construit sur la digue et qu'il y a lieu de préciser les droits et obligations des parties à cet égard;

ATTENDU que les parties désirent se prévaloir de l'article 109 de la *Loi sur les compétences municipales* et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) pour conclure une entente intermunicipale relative à l'exercice de leur compétence commune;

ATTENDU que le premier terme de trois (3) ans de cette entente entre les 2 MRC vise à permettre aux parties, dans un premier temps, de procéder à une étude de sécurité du barrage et de déterminer la portion ou le pourcentage de l'ouvrage pouvant être considérée d'une part essentielle aux fondations du chemin et, d'autre part, essentielle à la digue et, dans un deuxième temps, d'évaluer et de déterminer les modes de fonctionnement et de répartition des dépenses les plus efficaces et équitables, afin d'assurer la saine gestion quant à l'ouvrage de régularisation du niveau de l'eau du Lac Denison.

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Michel Plourde que la Municipalité accepte d'intervenir au document à signer entre la Municipalité régionale de comté des Sources et la Municipalité régionale de comté du Val Saint-François telle que soumise à l'attention des membres du Conseil et intitulée « *Entente intermunicipale relative à l'exercice de la compétence commune du Lac Denison* » et ce afin d'être liée par celle-ci dans la mesure où elle est susceptible d'affecter ses droits et de lui

imposer des obligations et que le Maire soit autorisé de signer pour et au nom de la Ville de Danville le document en question.

ADOPTÉ

- **2655 – 2010 – Travaux de pavage** – Acceptation des travaux;

Considérant que dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier et de ses subventions il a été procédé à des travaux de pavage pour une valeur de plus de \$103,433.44 sur le chemin Craig, la rue Laurier et une partie de la rue Hébert excluant le salaire de nos employés;

Considérant que ces travaux n'ont fait l'objet d'aucune autre subvention que celle accordée dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier laquelle s'élève à la somme de \$72,000.00;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par la Conseillère Lisette Fréchette que ce Conseil confirme la réalisation des travaux requis et autorise qu'il soit procédé à la demande de paiement de la subvention convenue.

ADOPTÉ

- **2656 – 2010 – Emprunts temporaires;**

Considérant que la Municipalité a réalisé des travaux pour la réfection de la toiture du Centre communautaire Mgr. Thibault, qu'elle a réalisé des travaux pour la réfection de la tour de séchage sur service de protection contre les incendies et l'acquisition de véhicules pour le service des travaux publics, travaux et acquisitions autorisés par les règlements d'emprunt 86-2009; 88-2009 et 94-2010 lesquels ont tous été approuvés par le Ministre des Affaires municipales et des régions;

Considérant qu'à ce jour la Municipalité, dans l'attente de la finalisation de tous ces dossiers a supporté à même son fonds général le financement temporaire des dépenses encourues;

Considérant qu'il y a lieu d'emprunter par billet temporaire, le temps de finaliser l'ensemble de ces dossiers avant d'aller en financement permanent;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité, tel que permis par la Loi, emprunte auprès du « Centre financier aux entreprises Desjardins de l'Estrie » de Windsor une somme n'excédant pas \$734,000.00 et que le Maire et le directeur général soient autorisés de signer pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire à la réalisation de la présente résolution.

ADOPTÉ

- **2657 – 2010 – Plan de développement local** – Adoption;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que le « Plan de développement local 2010-2014 » tel que soumis à l'attention des membres du Conseil et prévoyant

notamment pour 2011 une somme de \$10,000.00 pour la « Réfection d'un plan stratégique de la Corporation de développement économique de Danville » et une somme de \$20,000.00 pour la « Mise en branle du plan d'action » soit adopté.

ADOPTÉ

AFFAIRES NOUVELLES

- **Déclarations d'intérêts financiers** – Le directeur général et greffier mentionne que tous les membres du Conseil ont déposé pour la présente assemblée leur « Déclaration d'intérêts financiers » et qu'ainsi tous ont respecté les délais prescrits par la Loi sur les élections et référendums à l'effet que dans les 60 jours de l'anniversaire de son élection le membre du Conseil doit déposer une déclaration de ses intérêts financiers.

- **2658 –2010** – **Recouvrements pour taxes non payées;**

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité autorise la firme « Martel, Brassard, Doyon, s.e.n.c » d'entreprendre les procédures nécessaires en recouvrement de taxes impayées à l'encontre des propriétés dont les matricules fonciers se lisent comme suit :

- 8671-72-2917;
- 9268-75-0867;
- 8672-12-7672;
- 8672-003189; 8672-13-7672 et 8672-21-0282

Que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé de signer tous documents nécessaires pour la mise en exécution de la présente résolution;

ADOPTÉ

- **2659 –2010** – **Politique de gestion contractuelle** – Adoption;

Il est proposé par la Conseillère Lisette Fréchette, appuyée par la Conseillère Francine L. Girard que ce Conseil adopte la « Politique de gestion contractuelle – Décembre 2010 » et ses annexe I, II et III telle que requise par l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les Cités et villes et dont tous les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie.

ADOPTÉ

- **Politique de gestion contractuelle – Avis de motion;**

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Jean-Guy Dionne à l'effet qu'à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente il proposera ou fera proposer pour adoption un projet de règlement découlant de l'adoption de la politique de gestion contractuelle ayant pour effet de « Déléguer au directeur général et secrétaire-trésorier certains pouvoirs en matière contractuelle » selon la teneur du texte que chacun des membres du Conseil

reconnait avoir reçu au moment du présent avis de motion de manière dispenser d'en faire la lecture lors de son adoption.

- **Cueillette des ordures – Modification du règlement 35-2002 – Avis de motion;**

AVIS DE MOTION est donné par la Conseillère Francine L. Girard à l'effet qu'à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente, elle proposera ou fera proposer un projet de règlement visant à modifier le règlement 35-2002 relatif à la cueillette des ordures.

- **2660 – 2010 – Période des Fêtes – Fermeture des bureaux;**

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par la Conseillère Lisette Fréchette que les bureaux administratifs de la Municipalité soient fermés pour la période des Fêtes à compter de 16h30 le 23 décembre 2010 jusqu'au 4 janvier 2011 inclusivement.

ADOPTÉ

- **2661 – 2010 – Matricule foncier 8772-35-2297 – Recouvrement de taxes, succession non réglée et déclaration de faillite;**

Considérant le décès de la propriétaire qui aurait laissé un testament dont les légataires à l'extérieur du délai des 6 mois établissant une présomption d'acceptation de la succession auraient faillite sans avoir procédé au règlement de la succession;

Considérant la possibilité de régler la succession pour la bâtisse qui s'y trouve et de recevoir l'immeuble en contrepartie du montant des taxes municipales et scolaires l'affectant;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité :

- 1° Mandate Me Serge Chagnon, notaire pour procéder au règlement de la succession pour l'immeuble seulement de manière à ce qu'il soit intégré à la faillite des légataires et que le syndic puisse ainsi en faire remise à la Municipalité en contrepartie de l'acquittement des taxes municipales et scolaires pouvant l'affecter;
- 2° Que les frais et honoraires pour le règlement de la succession sur l'immeuble et sa cession à la Municipalité soient à la charge de la Municipalité;
- 3° Que le Maire et le directeur général soient autorisés de signer pour et au nom de la Municipalité, lorsque nécessaire, tous les documents requis.

ADOPTÉ

- **2662 – 2010 – Service des incendies – Agrandissement du garage secondaire;**

Considérant que le garage de l'ancien Hôtel de ville utilisé par le service de protection contre les incendies pourrait être agrandi par la démolition d'une division intérieure qui ne constitue pas un mur de soutènement permettant ainsi

de remise le 2^{ième} camion citerne que le service conserve comme véhicule d'appoint;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que ce Conseil autorise le démantèlement de la division intérieure de ce garage, la relocalisation de l'un des 2 réservoirs à l'huile et l'installation de piliers de protection de manière à agrandir cet espace de remisage.

ADOPTÉ

- **2663 -2010 – Cession d'une lisière de terrain** - Corporation de développement économique de Danville Inc. ;

Considérant la vente qui doit avoir lieu entre la Corporation de développement économique de Danville Inc. et Ateliers Beauchemin Inc. et la pertinence pour la Ville de Danville d'acquérir une lisière de terrain qui autrement demeurerait propriété de la Corporation de développement économique de Danville Inc.

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité acquiert de la Corporation de développement économique de Danville Inc. une lisière de terrain d'une superficie de 727,1 mètres carrés telle que montrée au plan préparé par Rolland Deslandes arpenteur géomètre en date du 9 juin 2010 sous le numéro 6716 de ses minutes et identifiée par les lettres A-B-C-D-A ;

Les frais de l'acte, les copies et l'enregistrement étant à la charge de la Municipalité;

Que le maire et le directeur général soient autorisés de signer pour et au nom de la Municipalité le document requis et puissent faire toutes déclarations requises.

ADOPTÉ

- **2664 – 2010 – Ateliers Beauchemin Inc. – Servitude;**

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que la Municipalité accepte qu'une servitude de passage pour circulation à pieds, voiture ou autrement ainsi que pour l'installation et l'entretien de services d'utilité publique tels que gaz, aqueduc, égouts et autres lui soit accordée pour communiquer de la rue Du Carmel au terrain qu'elle possède à l'ouest de cette rue Du Carmel et à l'est de la route 116 et étant une partie du lot 17E du rang 5 au cadastre pour le canton de Shipton;

Que cette servitude s'applique sur le terrain que possède Ateliers Beauchemin Inc. (Partie du lot 17E, rang 5 du cadastre de Shipton) en faveur du terrain que possède la Ville de Danville (Partie du lot 17 E, rang 5 du cadastre de Shipton) - servitude réelle dont l'assiette apparaît au plan préparé par Rolland Deslandes arpenteur géomètre en date du 9 juin 2010 sous le numéro 6716 de ses minutes et identifiée par les lettres « E-F-G-H-I-E »;

Les frais d'acte, les copies et l'enregistrement étant à la charge de la Municipalité;

Que le Maire et le directeur général soient autorisés de signer pour et au nom de la Municipalité le document requis et puissent faire toutes déclarations requises.

ADOPTÉ

- 2665 -2010 – Hommages à des Danvilloises;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que ce Conseil adresse ses plus sincères félicitations à :

- Madame Jovette Marchesseault récipiendaire du « Prix de la création artistique du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) pour l'Estrie pour ses œuvres d'auteure et dramaturge; et
- Madame Martine Satre récipiendaire d'un prix « Coup de chapeau » décerné le 9 novembre 2010 par l'Association des restaurateurs du Québec pour le restaurant « Le Temps des cerises ».

ADOPTÉ

- 2666 – 2010 – Assemblée spéciale – 13 décembre 2010;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme qu'une assemblée spéciale soit tenue le Lundi, 13 décembre 2010 à compter de 19h00 pour délibérer et adopter les projets de règlements :

- Déléguant certains pouvoirs en matière contractuelle et pour lequel l'avis de motion a été donné à la présente assemblée; et
- Pour lecture et adoption d'un projet de règlement amendent le règlement 35-2002 relatif à la cueillette des ordures et matières recyclables non dangereuses;

Que la présente résolution tienne lieu d'avis de convocation ce à quoi tous les membres du Conseil en votant en faveur consentent.

ADOPTÉ

- 2667 –2010 – Budget 2011 – Assemblée spéciale;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par la Conseillère Lisette Fréchette que l'assemblée spéciale sur le budget pour l'exercice financier 2011 se tienne le Mercredi, 22 décembre 2010 à compter de 19h00 et que l'adoption de la présente résolution tienne lieu d'avis de convocation ce à quoi tous les membres du Conseil acquiescent.

ADOPTÉ

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Michel Plourde que la présente assemblée soit ajournée pour se tenir immédiatement après l'assemblée spéciale sur le budget pour l'exercice financier 2011 convoquée précédemment pour le Mercredi, 22 décembre 2010 à

compter de 19h00 pour entendre et délibérer sur tout sujet pouvant être soumis à l'attention des membres du Conseil.

ADOPTÉ

Jacques Hémond, Maire

**Michel Lecours, Directeur-général et
secrétaire-trésorier**